

Image not found or type unknown



Succession de cdd dans le service public

Par **luzier**, le **21/03/2008** à **18:48**

Bonjour,rrnrnJe suis aide soignante dans une maison de retraite publique depuis maintenant 2.5 ans, et c'est le quatrième CDD consécutif qui m'est proposé.rnJ'exerce la fonction d'aide soignante au domicile des patients alors que je n'ai pas le diplôme d'aide soignante, et c'est d'ailleurs la raison qu'évoque mon employeur pour ne pas me faire de CDI.rnTout cela est-il bien legal?rrnrnCordialement